

COMPTE RENDU

DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

USINE CAILLAU : LOCATION A LA SOCIETE

La Ville loue, à compter du 1^{er} janvier 2009 pour une durée de trois ans, à la société Caillau, une partie du site industriel dont elle est devenue propriétaire. Le loyer est fixé à 100 000 euros par an.

Adopté à l'unanimité.

MAISON DE L'EMPLOI : DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES

La dépense nécessaire à la réalisation de la future Maison de l'emploi est estimée à 1 448 000 euros. 200 000 euros pourraient être versés par chacun de Pays de Sologne et de la Vallée du Cher et du Romorantinais. L'Etat pourrait intervenir pour 450 000 euros. Il est proposé de solliciter ces subventions.

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY et 1 abstention : M. RETSIN)

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'Allocations Familiales propose le renouvellement du contrat qui concerne les services de la petite enfance et de la jeunesse. Un document est établi pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

QUARTIER DE SAINT-MARC : CESSIION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE TERRES DE LOIRE HABITAT – PRESENTATION DE L'OPERATION A.N.R.U. DITE "ISOLEE" AFIN DE PLANIFIER L'OBTENTION DE FINANCEMENTS DU CONSEIL GENERAL

La Ville cède, pour l'euro symbolique, à la société Terres de Loire Habitat le terrain cadastré section CD n° 375 de 2 271 m² et section CD n° 318 à n° 374 d'une superficie de

859 m². Neuf pavillons seront construits pour reloger les locataires d'un immeuble qui sera démolé dans le cadre de la rénovation de Saint-Marc.

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY)

Dans le cadre de la restructuration urbaine du quartier de Saint-Marc, au titre d'une opération A.N.R.U. dite "isolée", le Conseil Général intervient pour 900 000 euros pour la viabilisation et pour un montant indéterminé pour les constructions publiques à venir (2012-2015).

Voté à la majorité (2 abstentions : MM. CHERY - RETSIN)

CONSTRUCTION DE DEUX TENNIS COUVERTS : VALIDATION DE L'A.P.D. ET DU D.C.E. – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

L'A.P.D. s'élève à la somme de 679 926 euros T.T.C. Les travaux seront dévolus en 8 lots par appel d'offres sur la base du D.C.E.

Adopté à l'unanimité.

PRESTATIONS D'ASSURANCES – LOT 1 (PATRIMOINE) : AVENANT N° 1

L'appel d'offres concernant les assurances n'a été fructueux que pour les quatre derniers lots. Il est proposé un avenant au lot 1 de prolongation pour une durée de deux mois, le temps de la procédure négociée nécessaire pour retenir un autre attributaire.

Adopté à l'unanimité.

CAMPING MUNICIPAL : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La procédure de dévolution de la délégation de service public a été effectuée. La proposition de la Maison d'Accueil des Jeunes Ouvriers est estimée la plus performante. La Ville versera une participation de 10 000 euros chaque année. Il est proposé d'accepter la délégation pour une durée de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

POINT INFORMATION JEUNESSE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE REGIONAL INFORMATION JEUNESSE ET L'ETAT

Le Centre Régional Information Jeunesse a proposé la reconduction de la convention avec le Point Information Jeunesse pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Adopté à l'unanimité.

O.P.A.H. : SUIVI ANIMATION AVEC LE CDAHR-PACT 41 : PROLONGATION D'UN TRIMESTRE

L'étude par la Communauté de Communes du Romorantinais n'étant pas achevée, il est proposé de prolonger le contrat avec le CDAHR-PACT 41 pour le 1^{er} trimestre 2009 pour un montant de 5 000 euros T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UNE MAISON RUE DU 8 MAI

Une maison, sur un terrain de 130 m², cadastrée section AY n° 142, à l'angle de la rue du 8 Mai et du boulevard Lyautey, peut être acquise pour la somme de 40 000 euros.

Adopté à l'unanimité.

INTEGRATION DANS LE DOMAINE COMMUNAL DE LA VOIRIE DE L'IMPASSE DES CHEVREUILS

Les co-propriétaires de la voirie de l'impasse des Chevreuils ont demandé son intégration dans le domaine public communal. Il y sera procédé après une enquête publique. Monsieur le Maire sera alors autorisé à signer l'acte notarié concernant la parcelle cadastrée section CL n° 167 de 1 287 m².

Adopté à l'unanimité.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SAULDRE : CONTRIBUTION POUR DES TRAVAUX A ROMORANTIN-LANTHENAY

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sauldre a proposé un programme de réparation des divers ouvrages sur le fil de la Sauldre pour un montant total de 50 942,20 euros T.T.C. Le Syndicat étant maître d'ouvrage de la Ville, doit verser une contribution financière permettant le règlement des travaux.

Adopté à l'unanimité.

AIDE A L'ECONOMIE TOURISTIQUE

Une aide, de 40 000 euros pour un montant estimé à 809 887 euros T.T.C. d'investissements engagés par la S.A.R.L. A.B.D.C., est proposée dans le cadre du maintien de l'économie touristique sur notre Ville.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. RETSIN)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES : VERSEMENT D'ACOMPTES

Le rapport ainsi que la convention et ses annexes sont joints à la présente convocation.

Voté à la majorité (1 abstention : M. RETSIN)

EXONERATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE POUR LES SALLES "ART ET ESSAI"

En application de l'article 1464 A du Code Général des Impôts, la Ville peut accorder l'exonération de la taxe professionnelle pour les salles classées "art et essai".

Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN et 1 contre : M. RETSIN)

AUTORISATION DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2009

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget et en l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est proposé de faire application de cette mesure sur le budget principal et les budgets annexes « eau » et « assainissement » pour 2009.

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN)

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY – M. RETSIN)

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

Tableau des effectifs : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

Fixation de la journée de solidarité pour l'année 2009 : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)

Médiathèque et service des conférences : Adopté à l'unanimité.

Rémunération d'un professeur d'enseignement artistique : Adopté à l'unanimité.

Indemnité de conseil au Receveur municipal : Adopté à l'unanimité.

VOEU POUR LA PERENNISATION DES RASED

Il est proposé au Conseil Municipal de voter un vœu pour la pérennisation des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) dont la suppression envisagée risquerait de laisser des enfants en grande difficulté et d'aggraver plus encore l'inégalité de leur chance.

Adopté à l'unanimité.

PROGRAMME 2009 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Adopté à l'unanimité.